

## Dossier de Presse

# Prix départemental de la construction bois Isère

**22<sup>ème</sup> édition**



**PRIX DÉPARTEMENTAL**  
DE LA CONSTRUCTION BOIS  
*Isère*

## Un peu d'histoire...

Initié par le Département de l'Isère, en partenariat avec l'interprofession de la filière bois FIBOIS Isère et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Isère, **le Prix départemental de la Construction Bois fait depuis 22 ans la promotion de la construction bois en Isère.**

Prestigieux, ce Prix a contribué à **la multiplication des constructions bois de qualité, à la professionnalisation des acteurs de de la filière bois locale, et à la diversification, à la structuration de la filière bois iséroise.**

**Seul concours de ce type en France à être organisé à un échelon départemental**, et aujourd'hui coordonné avec les Prix régional et national de la Construction Bois, il permet aux réalisations iséroises d'être mises en lumière au sein d'une plateforme nationale, [www.prixnational-boisconstruction.org](http://www.prixnational-boisconstruction.org), véritable vitrine de la construction bois.

Notons par ailleurs que la **certification Bois des Alpes ou l'AOC Bois de Chartreuse**, en apportant des garanties techniques sur la qualité des bois d'œuvre et leur mise en œuvre, permettent aux maîtres d'ouvrages de disposer de produits bois performants issus d'entreprises et de forêts du Massif Alpin. Les maîtres d'ouvrage publics peuvent ainsi inclure sans risque dans leurs marchés publics les critères techniques de ces labels, et les particuliers les utiliser pour être assurés de l'origine de leurs bois !

Et pour finir, nouveauté de cette année : le jury a décidé de **créer une nouvelle catégorie : les aménagements bois** ! En effet, le matériau bois est de plus en plus plébiscité pour ses qualités environnementale, sanitaire et visuelle, que ce soit en usage intérieur où il apporte une douceur et un confort indéniable (parement, agencement, menuiseries...) ou extérieur où il permet une intégration paysagère naturelle (mobilier urbain, ponton, abri, etc.). Il était donc nécessaire de saluer les équipes projets portant haut les vertus du bois en aménagement.

## Et les gagnants sont...

Le 13 septembre 2022, chaque membre des équipes projets lauréates du Prix départemental s'est vu remettre un trophée au nom de tout le jury professionnel du concours.

Les critères de sélection auxquels le jury s'est attaché sont :

- la place du bois dans le projet et l'innovation,
- le soutien à l'économie locale,
- la qualité architecturale et paysagère,
- la qualité environnementale et d'usage.

Ainsi en 2022, année riche de 36 candidats, le jury a décidé d'attribuer 5 Prix et 1 Mention :

- Catégorie « Aménagements » : **CCSTI La Casemate**, centre culturel scientifique, Grenoble
- Catégorie « Projets portés par des communes de moins de 2000 habitants » : **Halle couverte de cœur de village**, Entre-deux-Guiers
- Catégorie « Equipements publics » : **Collège Lucie Aubrac**, Grenoble
- Catégorie « Logements » :
  - Logements collectifs : **Le « Haut-Bois »**, logements collectifs sociaux, Grenoble
  - Habitation individuelle : « **Entre terre et ciel** », maison individuelle, Saint-Martin-d'Uriage
- Mention « réhabilitation » : **Ecole Quai Pasteur**, Vienne

*« Récompenser les constructions bois année après année, depuis 22 ans, permet de mettre en lumière les corps de métier de la construction bois qui valorise ce matériau performant, renouvelable, aux qualités constructives indéniables. Ce matériau noble est qui plus est local, et son usage favorise les circuits courts et le développement des filières locales iséroises, qui ont parfois du mal à maintenir leur activité, notamment dans les zones de montagne ou les zones rurales isolées. Je salue donc les lauréats 2022 qui mettent à l'honneur le bois et toute la filière qui en dépend. Bravo à eux ! »*

**Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère**

*La dynamique iséroise en matière de bois construction ne se dément pas d'année en année. Les candidatures ont été d'un très haut niveau cette année et c'était un plaisir d'entendre les équipes lauréates témoigner lors de la remise des prix. L'Isère se fait aussi remarquer à d'autres échelles, puisque cette année, 3 projets isérois ont été primés au prix régional et 1 le sera au national. J'espère que, poussée par la nouvelle réglementation bâtiment RE2020, la dynamique ne fléchira pas... même si le contexte économique et particulièrement celui du bâtiment nous semble à tous très incertain. A travers cette nouvelle catégorie Aménagement, nous sommes heureux d'avoir pu mettre en avant le savoir-faire de nos menuisiers agenceurs et de particulièrement de pointer du doigt le confort d'usage du bois en intérieur.*

**Michel Raybaud, Président de l'interprofession FIBOIS Isère**

*« La conception en bois rime aujourd'hui avec liberté de création et performance technique : malléabilité des formes, innovations technologiques, adaptation au contexte, capacité de dialogue avec d'autres matériaux... A l'heure où l'on attend d'une architecture qu'elle soit innovante et respectueuse de l'environnement, le bois offre de par ses propriétés mécanique, thermique, acoustique... des qualités et un confort de vie reconnus. Je suis heureuse d'avoir hier récompensé, avec le Département et Fibois38, tous les lauréats qui démontrent ces performances à travers leurs constructions, font montre de toujours plus de créativité et d'innovation en Isère. »*

**Christelle Grangeot, Présidente du CAUE**

## **Un partenariat fort**

### **Le Département de l'Isère : la construction bois en soutien à la filière locale**

Le Département se mobilise aux côtés des acteurs de la filière forêt-bois, facteur d'aménagement du territoire (38 % de l'Isère est forestier) et de dynamisme local (6900 emplois, 2700 entreprises). Il soutient les investissements en forêt et dans les entreprises bois, et accompagnent les programmes d'actions portés par les organismes de la filière et les collectivités locales (922 k€ votés au budget primitif 2021).

Le Département de l'Isère compte par ailleurs 25 bâtiments valorisant le bois et le bois local. Il poursuit son investissement avec 4 projets innovants mettant en œuvre les modules 2D / 3D bois (collège Lucie Aubrac, Maisons de Département de l'Oisans et du Grésivaudan et CMS de Villard Bonnot) qui mobilisent des équipes bois essentiellement iséroises.

Favoriser le bois dans la construction et la rénovation est aujourd'hui une action inscrite dans la Stratégie air-climat-énergie (SACE) du Département de l'Isère en tant que facteur de réduction des émissions de GES (gaz à effet de serre) de la collectivité.

### **FIBOIS Isère, acteur clé de la filière et du dynamisme de la construction bois locale**

FIBOIS Isère, association loi 1901 créée en 1988 (ex CREABOIS), regroupe l'ensemble des acteurs de la filière bois, des propriétaires forestiers aux charpentiers, en passant par les gestionnaires forestiers, les bûcherons, les scieurs, les négociants etc., mais aussi les organismes consulaires (CCI, CMA, CA) et

syndicaux (CAPEB, FD BTP, Chambres des scieurs ...), le CAUE de l'Isère, et la maîtrise d'ouvrage publique (ACTIS).

L'interprofession est un partenaire historique et incontournable du Département sur le terrain, auprès des entreprises, en soutien aux différents maillons de la filière et dans de nombreuses actions portées par le Département (transport des bois sur les RD, sensibilisation des collégiens à la valorisation des forêts locales, financement des entreprises, utilisation du bois dans les bâtiments départementaux, etc).

### **Le CAUE de l'Isère : Le bois, un levier pour le développement durable des territoires**

Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architectures, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des associations de droit privé qui assurent des missions d'intérêt général pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Le CAUE, outil d'aide à la décision, intervient de la réflexion préalable jusqu'à l'accompagnement de la mise en œuvre de projet. Ses missions sont centrées autour du conseil aux particuliers et aux collectivités territoriales, de la formation (élus et techniciens, enseignants, professionnels) et de l'information / sensibilisation du grand public et des scolaires (qualité de l'architecture, urbanisme, environnement).

De la plus petite à la grande échelle, l'objectif du CAUE est la promotion et l'amélioration de la qualité du cadre de vie, dans le respect des principes du développement durable. Depuis Créabois, le CAUE assure la promotion de la construction bois, matériau biosourcé et durable qui répond aux enjeux environnementaux actuels.

## Lauréats 2022

### Catégorie « aménagements »

Cette nouvelle catégorie a rencontré un vif succès : en effet pas moins de 11 projets y ont candidaté. Par leurs approches différentes, la variété des usages du bois qu'ils proposent, ces projets affirment tous l'intérêt des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres isérois pour le matériau bois dans l'aménagement intérieur des bâtiments ou en extérieur dans l'espace public.

- **Lauréat : CCSTI La Casemate, centre culturel scientifique (Grenoble)**

Le nouvel aménagement intérieur du centre culturel et scientifique des techniques industrielles de la Casemate à Grenoble, par son travail de menuiseries bois aux lignes contemporaines et épurées, révèle les voûtes en pierre chargées d'histoire. Le choix du bois pour cet aménagement apporte une ambiance chaleureuse et valorise ce site protégé du patrimoine local, les Casemates. Ce choix permet également un confort d'usage et d'acoustique pour ce centre qui accueille diverses activités.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : CCSTI La Casemate (38)
- Maître d'œuvre mandataire : Jean-Marc Aufauvre architecte (38)
- Architecte d'intérieur / designer : Dominique Marcon, architecte second œuvre (38)  
Natacha Peruccio, agencement et scénographie (38)
- Bureau d'études structure bois : Soraetec (38)
- Bureau d'études acoustique : Rez'on (74)
- Menuisier : Menuiserie Laurent (38)  
Brun Buisson parquet (38)



Figure 1 : CCSTI La Casemate – © Véronèse Photographe

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 568 m<sup>2</sup>
- Volume de bois mis en œuvre : 34,40 m<sup>3</sup>
- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 60,6 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>



### Catégorie « Projets portés par des communes de moins de 2000 habitants »

Quatre projets étaient présentés dans cette catégorie. Ils diffèrent par leurs usages mais ont tous un point commun : un engagement fort de petites communes iséroises. Ces projets sont toujours exemplaires et performants. En effet, pour atteindre des exigences environnementales et architecturales élevées, les maîtres d'ouvrages ont fait le choix du matériau bois.

- **Lauréat : Halle couverte de cœur de village (Entre-deux-Guiers)**

Ce projet a été porté par la commune d'Entre-deux-Guiers. Il a séduit le jury par la revalorisation du cœur du village apporté par cette nouvelle construction d'une halle couverte, principalement réalisée en bois issu de la forêt de Chartreuse. De plus, la charpente bois remarquable aux fermes rapprochées et entrecroisées reprend l'expression des toitures à coyaux environnantes. Cette halle, pouvant accueillir de multiples animations tout au long de l'année, permet de favoriser des espaces de convivialité et de rencontre pour la commune. Ainsi elle s'inscrit dans la continuité de l'aménagement de la commune avec une identité forte.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune d'Entre-deux-Guiers (38)
- Maître d'œuvre mandataire : Trait d'Union (38)
- Maître d'œuvre collaborateur : Hertz et Pouzergue Architectes (73)
- Charpentier : D&B charpente (38)
- Scieurs : Scierie de Chartreuse Genève Frères (38)



Figure 2 : Halle couverte de cœur de village – © JM Lanfrey

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 220 m<sup>2</sup>
- Volume de bois mis en œuvre : 33,66 m<sup>3</sup>
- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 153 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>
- Pourcentage de bois français : 100 %
- Labélisation : AOC Bois de Chartreuse

## Catégorie « Equipements publics »

Douze projets étaient présentés dans cette catégorie, qui au vu de leur variété ont nécessité une grande réflexion de la part du jury. En effet, les douze bâtiments, sont très différents mais tous conçus ingénieusement afin de répondre aux mieux aux objectifs qui leur sont assignés. Ces bâtiments mobilisent des savoir-faire différents, mais l'usage du matériau bois est toujours bien mis en valeur.

- **Lauréat : Collège Lucie Aubrac (Grenoble)**

C'est l'ensemble du projet qui a séduit le jury. Il affiche à la fois une capacité de renouvellement urbain exemplaire, un usage maîtrisé des ressources locales renouvelables et un choix d'efficacité et d'évolutivité grâce au procédé de construction innovant mis en œuvre : les modules bois 3D réalisés hors site. Cela a permis de réduire les délais de construction tout en garantissant des finitions de qualités.

Ce bâtiment a également séduit au niveau régional puisqu'il est lauréat du Prix régional de la construction bois 2022.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Conseil départemental de l'Isère (38)
- Maître d'œuvre - Architecte mandataire : Atelier METIS Architectes (38)
- Maître d'œuvre - Architecte associé : MILK architectes (74 et 38)
- BE Structure : SORAETEC (38)
- BE Environnement : CANOPEE (38)
- CE Thermique : CET (38)
- Paysagiste : ADP Dubois (74) et H2MPC (38)
- Charpente : CJ Bois charpentier (38) , B3D (38)
- Menuiserie : Suscillon (38), CBMA Concept bois menuiserie (38)
- Scierie : Scierie Sillat (38), Scieries réunies de Savoie (73)



Figure 2 : Collège Lucie Aubrac – © F Pattou – CD38

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 4 896 m<sup>2</sup>
- Volume de bois mis en œuvre : 1 561,5 m<sup>3</sup>

- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 164,9 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>
- Pourcentage de bois français : 40 %
- Pourcentage de bois d'Auvergne-Rhône-Alpes : 35 %

### Catégorie « Logements »

Sept projets ont été présentés dans cette catégorie, des projets différents dans leurs usages futurs mais qui mettent en valeur plusieurs problématiques, à savoir la construction de maisons individuelles ou de logements sociaux, l'extension et la rénovation de bâtiments. Le jury a souhaité distinguer à la fois un bâtiment de logement collectif et une habitation individuelle. Il y aura donc exceptionnellement deux lauréats dans cette catégorie cette année.

- **Lauréat logement collectif : le « Haut Bois » (Grenoble)**

ACTIS, bailleur social de Grenoble, a fait preuve avec ce projet d'une démarche ambitieuse et novatrice, annonciatrice du logement social de demain. Le jury a été séduit par ce projet de construction bois grande hauteur dans un site aux fortes contraintes sismiques. Ce bâtiment a permis à la filière bois locale de franchir des caps importants pour son développement futur. Enfin, par sa sobriété énergétique et l'usage de matériaux biosourcés, ce bâtiment promet un véritable confort à chacun de ses habitants.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : ACTIS, bailleur social public (38)
- Maître d'œuvre mandataire : ASP Architecture (88)
- Maître d'œuvre associé : Atelier 17 C (38)
- Bureau d'Étude structure : H-V Conseil (73)
- Bureau d'Étude Thermique : Terranergie (88)
- Charpentier : Société Dauphinoise de Charpente Couverture (38)
- Scieur et fournisseurs bois : Bois du Dauphiné (38)



Figure 5 : Le « Haut-Bois », © Iris Rodet

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 3 880 m<sup>2</sup>
- Volume de bois mis en œuvre : 2 200 m<sup>3</sup>



- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 567 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>
- Pourcentage de bois français : 32 %
- Pourcentage de bois d'Auvergne-Rhône-Alpes : 32 %
- Labélisation : *Passivhaus*

- **Lauréat logement individuel : « Entre Terre et Ciel » (particulier)**

Le jury a été séduit par ce projet valorisant massivement le bois local affichant une esthétique s'intègre parfaitement dans son environnement. Cette maison individuelle valorise avec justesse le bois en structure, en intérieur et en extérieur, ainsi que les ressources bio et géo-sourcés. Elle offre ainsi avec certitude un vrai confort à ses occupants.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Privé
- Maître d'œuvre - Architecte mandataire : Joëlle Personnaz architecte (38)
- BE structure : AIS Ingenierie (38), R Bois Concept (38)
- Charpentier : RC charpente (38)
- Menuisier : Atelier agencement (38), Etablissement Hours (38), Meyer Thierry (05)
- Scieur : Scierie Barthelemy (38), Scierie Bottarel (38), Scierie Bonnabel (05), Scierie Gilbert Fine (05)



Figure 3 : « Entre terre et ciel » – © Joëlle Personnaz Architecte

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 150 m<sup>2</sup>
- Volume de bois mis en œuvre : 24.5 m<sup>3</sup>
- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 163 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>
- Pourcentage de bois français : 100 %
- Pourcentage de bois d'Auvergne-Rhône-Alpes : 71 %

## Mention « Réhabilitation »

Cette mention vient saluer un projet de réhabilitation et ainsi souligner les atouts du bois pour la rénovation énergétique et l'extension des bâtiments existants.

- **Lauréat : Ecole Quai Pasteur (Vienne)**

Le jury a été séduit ici par un projet très réussi de rénovation et d'extension d'école, apportant un confort d'usage en termes d'espaces intérieurs, de performance énergétique et de lumière naturelle en intérieur. De plus, ce projet de restructuration et d'extension met en valeur les caractéristiques du site et permet de redonner une identité forte à l'école et à ses abords.

L'utilisation du bois en ossature et en réfection des toitures existantes et neuves contribue à améliorer le confort thermique de cet équipement scolaire. Un exemple à suivre pour les nombreuses campagnes de rénovation d'écoles qui se développent dans nos territoires et qui présagent un développement prometteur pour la filière bois.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune de Vienne (38)
- Maître d'œuvre - Architecte mandataire : Composite Architectes (38)
- Maître d'œuvre - Architecte associé : Gallet Architectes (69)
- BE structure : Bois Conseil (38)
- BE thermique : CERTIB (38)
- Economiste : CERTIB (26)
- Paysagiste : Romain Allimant Paysages (73)
- Charpentier : Etablissements Bernard et Fils (07)
- Menuisier : Jullien (38)



Figure 6 : Ecole Quai Pasteur – © Composite Architectes

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 1 548 m<sup>2</sup> (dont 711 m<sup>2</sup> d'extension)
- Volume de bois mis en œuvre : 153 m<sup>3</sup>
- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 215,2 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>
- Pourcentage de bois français : 95 %
- Pourcentage de bois d'Auvergne-Rhône-Alpes : 60 %

Téléchargez les photos des projets lauréats 2022 :

<https://we.tl/t-MwK48QAm5X>